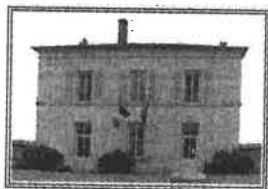


REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Nièvre



Commune de Lys

☎ 03.86.29.30.06

@:mairie.lys@laposte

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 07 DECEMRE 2024**

Ordre du jour :

- Lecture et adoption du rapport annuel sur le prix de la qualité du service public de l'eau potable 2023
- Devis pour la mise en place de la transmission des actes dématérialisés
- Bilan des procédures des biens sans maîtres et procédure de mise en vente,
- Prime Annuelle de la secrétaire de mairie (RIFSEEP)
- Mise en place de la procédure des amendes de police
- Entretien du chemin communal entre les communes de Lys et Challement
- Questions diverses

Sont présents : Laurence MARCHAND, Stéphane BARONI, Serge BENARD, Johan CLEMENT, Fabien LAGARDE, Jérôme MARCHAND, Rémy AMBERT, Sylvie BARONI, Annie FONTAINE.

Absents : Florian PRUDHOMME (pouvoir à Sylvie BARONI) et Marc SIMON (pouvoir à Laurence MARCHAND).

Secrétaire de séance : Serge BENARD.

Rapport Annuel de l'eau :

Nous avons reçu le rapport annuel du SIAEP. Celui-ci est disponible pour consultation.

Devis pour la mise en place de la transmission des actes dématérialisés :

A l'unanimité du conseil, le devis est validé pour cette mise en place. La transmission des actes dématérialisés concernera les délibérations, les arrêtés, les documents budgétaires, les décisions modificatives.

Mise en place d'un abonnement pour envoyer les documents en dématérialisé. Approuvé par le conseil (certificat électronique et sécurité).

Biens sans maître :

Pour la mise en vente, un diagnostic d'environ 250 euros par bien est nécessaire
Nous verrons prochainement avec l'agence immobilière pour une estimation.

Prime annuelle de Sandrine :

Le conseil approuve une prime de 500 euros à l'unanimité.

Mise en place de la procédure des amendes de police et caméra de surveillance :

Aux vues des incivilités répétées concernant les poubelles abandonnées, le conseil décide de la mise en place de caméra de surveillance ainsi que de la verbalisation de l'infraction, les décrets sont adoptés à la majorité. Le montant de l'amende est fixé à 150 €

Entretien du chemin communal entre Lys et Challement :

La commune de Challement nous a fait parvenir un devis d'un montant de 540 euros à la charge de la commune. Nous demandons des devis comparatifs.

Questions diverses :

En vue de la préparation du budget 2025, une réunion préparatoire aura lieu courant février afin de faire un état des lieux des travaux à prévoir sur la commune.

Pour info, nous rencontrerons l'assureur Groupama pour un devis comparatif du prix des assurances.

Nous avons un rendez-vous avec une société pour réaliser un devis de columbarium.

Concernant les travaux de l'église, nous sommes toujours en attente d'un retour des architectes que nous relançons régulièrement.

En début d'année, nous commanderons des panneaux pour la rue à Lys et la rue de la Magne à la Coudraye pour les sens interdit, sens unique et interdiction de circuler.

La date de la galette des rois et les vœux du maire est fixée au Samedi 18 janvier 2025, 16 heures à la mairie de Lys.